

Compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Intercommunale de Recologne 17 juin 2022

Ouverture de la séance à 17h30

Membres présents et participants non-membres :

- Représentants des collectivités locales : Thierry Malésieux, Président de la CC du Val Marnaysien (CCVM) – *arrivée au début du point 2*
- Enseignants : David Boillot, Fanny Echenoz, Jean-Yves Duquet, Sabine Roy, Agathe Véronèse, Lucie Ramée, Stéphanie Prétot, Christelle Téton-Ségura, Catherine Gaulard, Vincent Chaib, Jérémy Bourdon ;
- Représentants des parents d'élèves liste 1 : Laurent Lupinelli, Karine Receveur, Aline Bacon ;
- Représentants des parents d'élèves liste 2 : Sophie Guenard, Cécile Migeon, Céline Vulin, Elodie Belle, Sylvie Petit, Cécile Roy, Julie Laforêt-Ast ;
- Association de parents Les 5 doigts de la main : Elise Martin ;
- Agents de la CCVM : Matthieu Manzoni, Directeur de l'accueil de loisirs à Recologne ; Marie-Charlotte Munnier, maître-nageuse

Absences excusées : Fanny Da Silva, enseignante

Secrétaire de séance : Cécile Migeon

Le compte-rendu du dernier conseil d'école est validé.

Le Directeur indique que les portes ouvertes de l'école seront organisées le 24 juin de 16h30 à 17h30 au profit des futurs élèves de petite section et de leurs parents. Les conditions sanitaires le permettent.

La nouveauté cette année, c'est la réalisation par l'équipe pédagogique d'un livret d'accueil pour les parents : on y retrouve les informations essentielles sur le fonctionnement de l'école mais aussi des conseils pour une rentrée dans de bonnes conditions.

Il fait un rappel des exercices de sécurité organisés au sein de l'école :

- ✓ Deux alertes incendies ont eu lieu cette année : le 13 septembre et le 7 mars.
- ✓ Deux exercices de confinement ont été réalisés : le 2 décembre (dans le cadre attentat intrusion) et le 14 mars (événement choisi : la tempête).

1/ Effectifs et répartition pour la rentrée 2022/2023

Le Directeur rappelle la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2022. Il indique que les élus de la CCVM ont acté la fermeture de la classe localisée à Burgille. Au niveau des enseignants, Mme Gaulard fait valoir ses droits à la retraite, Mme Teton Segura viendra enseigner dans les locaux scolaires à Recologne. Le Directeur de l'école rappelle qu'il compte sur les agents de la CCVM pour aider au déménagement du mobilier, des livres, des cartons.

Il ajoute qu'un renouvellement du mobilier est prévu mais que les délais s'avèrent trop courts pour que la réception se fasse avant la rentrée de septembre.

Il indique que l'effectif total passe de 238 à 219 élèves, soit une moyenne de 24.5 élèves par classe. Le site de Franey est préservé. La vigilance est maintenue quant à l'avenir de ce site.

Le Directeur donne lecture des cohortes :

PS : 21 élèves

MS : 28 élèves

GS : 18 élèves (1 arrivée)

CP : 29 élèves (2 départs)

CE1 : 27 élèves

CE2 : 42 élèves

CM1 : 35 élèves (1 arrivée)

CM2 : 19 élèves (2 départs)

La répartition provisoire par classe sera la suivante (sous réserve d'emménagements dans les locaux du territoire) :

PS/MS : 24 (10+14) ; PS/MS : 25 (11+14) ; GS-CP : 23 (18+5) ; CP : 24 ; CE1/CE2 : 25 (13+12) ; CE1/CE2 : 25 (14+11) ; CE2/CM1 : 25 (19+6) ; CM1/CM2 : 24 (15+9) ; CM1/CM2 : 24 (14+10).

Le Directeur rappelle les limitations en termes d'effectifs pour les classes de GS, CP et CE1.

Il rappelle également les critères de répartition :

- Critère pédagogique (niveau scolaire)
- Le comportement des élèves, la mixité des classes
- Autant que possible le lieu d'habitation par rapport au site excentré

La liste des classes sera affichée au tableau d'affichage la veille des vacances comme chaque année.

2/ Bilan des projets

Au niveau du bilan financier, le Directeur rappelle les dotations de la CCVM : 36€/élève pour le budget fournitures, manuels ; 500 €/classe pour le budget sorties.

Il indique qu'il n'y a pas de report pour le budget sortie et que les budgets sont annualisés de septembre à septembre.

Le Directeur a redemandé à la CCVM un historique des achats sur 2 ans, suite à des erreurs constatées dans les budgets.

Dans les investissements, il est prévu le renouvellement de la structure de jeux de cour. Le cahier des charges est strict : aluminium imposé. Le Directeur indique que les prix des structures en aluminium dépassent le budget imposé, que pour le même budget il serait possible d'acquérir une structure en bois plus adaptée et mieux dimensionnée aux élèves de l'école.

Arrivée de M. Malésieux, Président de la CCVM.

M. Malésieux explique qu'en raison des fluctuations des prix des matières premières, constatées par ailleurs sur plusieurs chantiers de la CCVM, il faudrait peut-être attendre un peu.

M. Boillot indique qu'au départ le changement des structures de jeux n'est pas une demande qui émanait de l'école.

Il souhaite également savoir si la demande de trottinettes qui a été évaluée et transmise en mars a reçu une validation. M. Malésieux indique qu'il ne sait pas, et excuse M. Beuraud de n'avoir pu être présent à la réunion de conseil.

Le directeur indique qu'une liste de travaux d'entretien régulier a été remise à la CCVM. Il remercie Sébastien et Philippe, les agents techniques de la CCVM pour leur disponibilité et leur efficacité.

M. Duquet attire l'attention sur l'enveloppe de 500 € ; il dit que c'est très bien, mais qu'avec la hausse du carburant notamment, le coût des trajets a connu une augmentation de plus de 30% ; il demande s'il était possible d'augmenter le montant de cette enveloppe.

M. Malésieux rappelle que les élus de la CCVM n'ont pas souhaité augmenter les taux d'imposition qui stagnent depuis des années, que les charges de la CCVM augmentent dans tous les domaines (charges de personnel et autres), qu'il entend néanmoins la remarque.

Bilan des projets/sorties

Classe de Franey CM1-CM2 de Jean-Yves Duquet

- Sorties USEP : toutes ont été concentrées sur le 3^e trimestre : randonnée dans le bois de Noironte (mai), randonnée urbaine à Besançon : petits groupes avec cartes en main pour se repérer ; athlétisme au stade Léo Lagrange le 30 juin.
- Avec la classe de Burgille : rencontre de Laurent Comte, chef d'orchestre de l'Orchestre Victor Hugo à Besançon ; les élèves ont assisté à une répétition au théâtre Ledoux, pique-nique au parc Micaud ; visite du Bastion, passage devant le FRAC et rendez-vous à la Rhodia pour repartir.
- Avec la classe de Burgille : « la Citadelle chante » avec représentation ouverte aux parents le 23 juin. Thème du cirque imposé ; 2 chants communs avec toutes les écoles participantes + chants choisis.

Classe de Burgille CM2 de Christelle Téton-Ségura

- Sortie vélo 1^{er} juillet selon les conditions météorologiques ; les accompagnateurs ont reçu un agrément en début d'année scolaire. Arrêt à Marnay.
- Jardinage / acrosport.

Classe CE2/CM1 de Vincent Chaïb

- Spectacle à la Rhodia prévu ; il y a eu tellement d'inscriptions qu'il y a eu tirage au sort ; la classe a été retenue sauf que la compagnie de bus n'a pas donné de réponse favorable.
- Une randonnée avec la classe des CE1-CE2 est prévue : selon les conditions météorologiques.
- Participation à Ecole et cinéma : 3 films à Marnay.

Le Directeur rejoint les enseignants sur la question du prix et de la disponibilité des bus.

Classe CE1-CE2 de Agathe Véronèse

- USEP : course d'orientation à la citadelle en avril ; lundi 27 juin : athlétisme au stade Léo Lagrange.

Classe GS-CP Jérémy Bourdon

- Avec l'autre classe de GS : visite de la maison de la nature à Brussey le 4 juillet.
- Projet natation dans le camion piscine : le projet sera évoqué plus tard.

Classe GS de Lucie Ramée et Fanny Da Silva

- Ecole et cinéma : 3 contes iraniens avec les 2 autres classes de maternelle
- Transformation des chenilles en papillons
- 2 cycles sport avec David Rubio
- Avec les GS-CP : visite de la maison de la nature à Brussey le lundi 4 juillet. Lucie Ramée ajoute qu'il y a un travail sur la pollinisation et que les 3 classes de maternelle ont étudié la transformation de la chenille en papillon ; les papillons ont été libérés ce jour.

Classe PS-MS Catherine Gaulard

- Ecole et cinéma : 3 contes iraniens avec les 2 autres classes de maternelle
- Transformation des chenilles en papillons
- 2 cycles sport avec David Rubio

Classe PS-MS Sabine Roy

- Ecole et cinéma : 3 contes iraniens avec les 2 autres classes de maternelle
 - Transformation des chenilles en papillons
 - 2 cycles sport avec David Rubio
 - Rallye numérique avec le conseiller pédagogique de Montbéliard : réalisation de 6 défis : traitement de texte, enregistrement sonore, logiciel de dessin, photographie, programmation avec pour base l'histoire de Verdurette la grenouille. Le travail est réalisé sur l'IPad financé par l'association de parents
- C'est la seule classe de la Circonscription Besançon 4 à participer à ce défi.

Projet camion piscine

La parole est donnée à M. Malésieux, Président de la CCVM.

M. Malésieux explique que lors de son mandat de Vice-Président de la CCVM en charge du scolaire, il s'est rendu compte que l'apprentissage de la natation n'était pas effectué par les écoles, faute de créneaux disponibles sur les piscines bisontines. Seule 1 ou deux écoles parvenaient à avoir des créneaux sur Gray.

Lors d'un congrès des Maires il a rencontré une Société Suisse qui avait créé ce camion piscine, dispositif innovant.

Avec une délégation d'élus et d'agents de la CCVM, il s'est rendu à Marle (Aisne), où le camion piscine était en expérimentation. Le Covid a immobilisé le camion plus longtemps que prévu à Marle. M. Malésieux a expliqué qu'il a souhaité faire l'expérience sur le territoire de la CCVM, en milieu rural où les temps de déplacement réduisent le temps passé dans l'eau et où les créneaux sont difficiles à trouver sur les piscines bisontines.

Le coût de l'expérimentation revient à 27 000 €, et subventions déduites à 5 000 € à charge de la CCVM.

L'investissement dans un camion piscine est de l'ordre des 650 000 €. L'objectif est qu'à la fin du mandat, tous les élèves de GS et de CP de la CCVM aient acquis l'aisance aquatique.

En termes de normes, il ajoute qu'il faut changer 30L d'eau/jour/enfant ; dans une piscine traditionnelle il faut renouveler 120L d'eau/jour/enfant.

Il indique qu'on pourrait conventionner avec des communautés de communes voisines pour l'utilisation du camion ; que construire une piscine à Marnay ne résoudrait pas la problématique des aller-retour en bus et du coût.

Un enseignant demande si la profondeur de 1.30m est suffisante. Le Directeur explique qu'il avait une réticence par rapport à ce manque de profondeur, mais on parle d'aisance aquatique.

Il ajoute qu'ont été choisis pour l'expérimentation les élèves de CP : c'est une cohorte de 28 élèves et un âge intéressant.

Une évaluation de départ a été réalisée avec des conseillers pédagogiques spécialisés, à Gray. Ces conseillers sont venus sur place cette semaine. Une évaluation de fin de stage aura lieu les 5 et 6 juillet. Les conseillers pédagogiques ont conclu que la profondeur n'était pas si limitative.

Le Directeur indique que le concept a initialement un but humanitaire : aider les populations du Maroc à avoir accès à une piscine. Les équipes sont essentiellement bénévoles : le technicien présent à l'installation est normand et a fait le déplacement par conviction. Le concept n'est pas breveté, l'essentiel pour son créateur étant de donner une impulsion.

M. Malésieux indique que le prochain camion connaîtra des améliorations : profondeur à 1.50m. Actuellement la température de l'eau peut être adaptée aux publics : bébés nageurs, kinésithérapeutes avec leurs patients, aquagym.

Le Directeur indique qu'il a insisté pour que Mme Munnier maître-nageuse, puisse être au conseil d'école et il lui donne la parole.

Mme Munnier indique que le but de l'expérimentation est de faire acquérir aux élèves l'aisance aquatique. Son approche est de laisser l'enfant découvrir le milieu, s'immerger, sans consigne particulière. Très vite les enfants progressent ; chacun va à son rythme.

Elle ajoute qu'elle recherche l'aspect sécuritaire.

Certains peuvent faire de mini plongeurs pour entrer dans l'eau.

Elle leur apprend à se positionner en étoile, la position de sécurité et à se déplacer ainsi.

Chaque groupe reste entre 45 et 50 minutes dans l'eau ; les élèves sont tout ce temps toujours en mouvement.

L'avantage des petits groupes, c'est de pouvoir s'adapter au rythme de chaque enfant.

Certains qui ne mettaient pas la tête sous l'eau avant le stage parviennent déjà à s'immerger entièrement jusqu'à 8 secondes.

Elle travaille sur des aspects plus techniques avec certains élèves qui ont déjà l'habitude d'aller à la piscine.

Mme Munnier indique qu'il faut communiquer avec les parents sur l'importance de poursuivre les stages ; il serait intéressant de réévaluer les élèves qui ont participé à l'expérimentation dans un an.

Concernant le bruit, il y a moins de résonance que dans les piscines traditionnelles.

Concernant la chaleur : il y a un système d'extraction d'humidité. Lorsqu'il faisait 40 °C à l'extérieur ces derniers jours, la température se stabilisait autour de 27-28°C dans le camion ; il y a toujours la possibilité de faire un léger courant d'air.

Les contrôles de la qualité de l'eau sont réalisés de la même manière que dans les piscines traditionnelles.

France 3 a fait un reportage sur le camion piscine – lien pour le replay de l'édition du 17/06/2022 18-19h de France 3 édition Franche Comté : <https://www.france.tv/france-3/bourgogne-franche-comte/jt-19-20-franche-comte/3533929-emission-du-vendredi-17-juin-2022.html>

Reportage à partir de 5'15"

M. Malésieux indique que la télévision allemande va faire le déplacement ainsi que le DASEN, et le 27 juin les élus communautaires de la CCVM réunis en Bureau seront invités à visiter le camion-piscine.

Mme Laforêt-Ast demande à la maître-nageuse quel type de matériel elle utilise. Mme Munnier répond qu'elle utilise très peu de matériel pour que chaque enfant se rende compte du pouvoir de flottaison du corps. La descente en profondeur se fait à l'aide d'une perche ; elle a des arceaux, des cerceaux lestés.

Monsieur Malésieux demande aux parents de lui communiquer leurs impressions et celles de leurs enfants par courrier.

Classe découverte (16 au 20 mai 2022)

Mme Echenoz dit qu'elle ne souhaite pas intervenir.

Le Directeur remercie les enseignants pour leur implication dans le projet ainsi que les parents accompagnateurs.

Il indique que tout s'est bien déroulé, que l'accueil a été chaleureux, les agents, les animatrices, le directeur du centre étaient très compétents, impliqués, à l'écoute lors des points faits régulièrement. Les élèves se sont très rapidement adaptés, ont gagné rapidement en autonomie : faire son lit, gérer ses affaires, se servir et manger sans aide ou très peu, être le responsable de sa table...

Les enseignants indiquent qu'il reste des vêtements non récupérés par les parents.

La météo était au beau fixe ce qui a permis de vivre la plupart du temps en extérieur (repas, activités...).

Le Directeur dit espérer que les enfants ont apprécié et ont fait un retour très positif à leur famille.

Quelques photos ont été mises sur le blog. A l'issue du tri, l'ensemble des photographies sera disponible sur le cloud sécurisé de l'académie. Un lien de téléchargement sera envoyé aux parents des élèves participant ; il sera de courte durée. Il sera demandé de ne pas diffuser le lien à d'autres personnes.

Le voyage du retour s'est également bien passé.

Il n'y a pas eu d'enfant malade.

Le Directeur indique qu'il a été interpellé sur plusieurs points par certains représentants de parents d'élèves :

✓ l'assurance annulation (qui n'est pas obligatoire) :

Le Directeur indique qu'il a échangé avec le centre en janvier quant à la situation sanitaire qui n'était pas bonne. Avec les collègues, ils ne savaient pas s'ils allaient s'engager dans le projet. La responsable du centre a affirmé que dans un cas de force majeure (centre fermé ou cluster dans l'école) il y avait possibilité de reporter ou remboursement : ne pas permettre le remboursement de l'école n'était pas dans leur intérêt et pouvait nuire à leur image de centre d'accueil affilié à la Ligue de l'enseignement.

M. Lupinelli indique qu'il aurait aimé avoir ces renseignements lors de la réunion d'informations.

Le Directeur indique que lorsqu'il a présenté le prix du voyage, il n'a jamais parlé d'assurance annulation ; ça sous entendait bien qu'il n'y avait pas d'assurance individuelle annulation incluse (une assurance annulation, non budgétisée, aurait coûté 1200 €).

Il ajoute qu'en arrivant au centre, il a déclaré le nombre exact d'élèves, que ce chiffre était repris pour la facturation, donc qu'en cas d'absence l'école pouvait rembourser le séjour à la famille moins le coût du transport (environ 45 €).

Il conclut par le fait qu'il restait une autre solution : chaque famille pouvait souscrire à titre personnel une assurance pour couvrir la totalité des frais engagés.

Mme Echenoz indique que les enseignants n'attendent pas de remerciements, que leur investissement professionnel et personnel n'est tourné qu'en faveur du bien-être des élèves, qui sont leur priorité. Elle indique toutefois regretter que les remarques d'une partie des représentants de parents sont essentiellement négatives et empreintes de reproches.

D'autres enseignants approuvent la remarque.

Mme Receveur remercie alors Mme Echenoz d'avoir, elle, envoyé des SMS à l'arrivée pour indiquer que le voyage s'était bien passé en précisant que son enfant n'est pas dans sa classe mais que son SMS a permis de la rassurer sur le bon déroulement du voyage aller.

Des précisions sont données par Mme Echenoz quant à la qualité du réseau sur place et à sa possibilité à elle seule d'envoyer des SMS.

Le Directeur ajoute qu'à l'arrivée vers 13h00, la priorité pour les enseignants qui n'avaient pas suffisamment de réseau, n'était pas de rechercher la source de réseau mais bien de s'occuper de nourrir les enfants et de les installer confortablement sur le lieu du séjour.

Mme Bacon répond qu'elle a dû attendre 15h pour avoir des nouvelles.

Mme Laforêt-Ast indique que les voyages scolaires sont aussi un véritable apprentissage pour les parents.

✓ Subventions des Communes :

Le Directeur indique que certains parents l'ont interpellé sur le fait d'avoir informé l'ensemble des familles sur le montant des subventions allouées aux familles par les communes, que certains parents auraient préféré une information individuelle.

Il répond que le montant de la participation avait déjà été indiqué lors de la réunion collective et les municipalités n'avaient pas demandé à ce que le montant reste confidentiel. Il dit qu'il est important, par transparence, que les familles en soient informées.

Mme Migeon ajoute que les délibérations des Communes sont rendues publiques notamment par voie d'affichage, qu'il n'y a pas lieu de ne pas en rendre compte.

Le Directeur indique qu'il a sollicité les municipalités avec l'appui des représentants de parents d'élèves pour qu'elles aident les familles financièrement. Il ajoute que lorsqu'une aide a été accordée, les municipalités, et ce depuis de nombreuses années, ont bien spécifié que la condition sine qua non était de donner seulement aux familles de la commune concernée. La seule commune qui fonctionnait autrement était celle de Placey mais depuis cette année elle s'est alignée sur le fonctionnement des autres communes.

Il conclut qu'il n'est pas de sa compétence de contester les modalités d'attribution des subventions par les municipalités.

M. Lupinelli indique ne pas comprendre pourquoi la Commune de Ruffey-le-Château ne subventionne pas le voyage scolaire. Le Directeur ainsi que Mme Martin de l'Association "Les 5 doigts de la main", indiquent que la Commune de Ruffey-le-Château a fait le choix d'aider différemment l'école en prêtant la salle des fêtes pour les différentes manifestations de l'association mais ne participe pas financièrement aux projets de classe.

Le Directeur ajoute que la question lui a été posée de savoir si on ne pouvait pas réattribuer une partie des bénéfices des opérations réalisées par l'association "les 5 doigts de la main" au profit des élèves de Ruffey-le-Château pour notamment les classes découvertes. Il dit que cette question ne le concerne pas mais concerne directement l'association de parents.

Mme Martin indique que les bénéfices de l'Association sont redistribués à l'école dans le cadre d'achat de matériel, de financement de sorties, et qu'il ne serait ni déontologique, ni équitable d'attribuer des aides individuelles.

M. Duquet indique qu'à Burgille l'école peut également compter sur la salle des fêtes, qu'à Franey le terrain communal est mis à disposition également.

M. Lupinelli demande où est basé le siège social de l'association "Les 5 doigts de la main" ; Mme Martin lui répond qu'il est basé à Recologne. M. Lupinelli indique ne pas comprendre pourquoi la Commune de Ruffey prête alors sa salle des fêtes pour les manifestations de cette association et ne subventionne pas les voyages scolaires.

M. Malésieux intervient en conseillant aux représentants de parents de rencontrer les Maires et élus des Conseils municipaux, que le dialogue est la meilleure des solutions.

Le débat se poursuit.

Mme Receveur décide de quitter le conseil. M. Lupinelli en fait de même.

M. Malésieux indique qu'il convient de rester positif.

3 / Bilan et projets de l'association des parents « Les 5 doigts de la main » :

Mme Martin indique que les bénéfices sont moindres par rapport aux autres années : + 1500 €. Les enseignants remercient l'association qui contribue aux projets de l'école.

Un retour est fait sur le bal de promo : les élèves ont été ravis ; ils ont joué le jeu : tenue notamment. Mme Teton-Segura confirme : elle était présente au début de la soirée.

L'association organise la kermesse qui aura lieu vendredi 24 juin. Des parents ont demandé si les enfants ont préparé un chant ou un spectacle pour la kermesse ; les enseignants répondent que non étant donné les difficultés de réunir une chorale durant une grande partie de l'année contrainte par les conditions sanitaires.

Questions diverses :

M. Duquet et Mme Teton-Segura précisent que les parents auront libre accès à la citadelle lors de la représentation des cycles 3 à la journée de "la citadelle chante" du 23 juin à partir de 13h.

M. Boillot remercie Mme Catherine Gaulard pour les années passées sur l'école de Recologne.

Mme Echenoz enseignera en maternelle à partir de la rentrée prochaine.

Il n'y a plus de remarques ni de questions.

La séance est levée à 19h40.

Le Directeur :

David Boillot



ECOLE INTERCOM.
DE RECOLOGNE
TEL : 0381581852

La secrétaire :

Cécile Migeon

